Commune de ROCROI

Dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme

Dossier approuvé

Document graphique n°4.2.B1
Plan de zonage Modifié secteur Nord

Echelle 1/2500ème

Vu pour être annexé à la délibération en date du
7 décembre 2021
approuvant la modification du PLU de Rocroi

Cachet de la mairie et signature du Maire

GEOGRAM
Géomètres
14 rue Raoul Lenoir
52100 Bécq du Bois
Tél : 03 25 32 32 32 Fax : 03 25 32 32 33
e-mail : bureau.chaumont@geogram.fr
Site Internet : www.geogram.fr

Légende

- Limites communales
- Espaces boisés classés
- Eléments remarquables
- Bâtiments d'élevage
- Zone de recul imposée dans le cadre de l'étude entrée de ville de la zone UEe

Zones humides

- Priorité très forte
- Priorité forte
- Priorité faible
- Emplacements réservés

Zones et secteurs du PLU

- UA : Zone urbaine à caractère central d'habitat de services et d'activités où les bâtiments sont construits en ordre continu
- UB : Zone urbaine péricentrale correspondant aux extensions plus récentes de l'habitat et aux zones de lotissement
- UBi : Secteur à vocation principale d'habitat soumis au PPRI approuvé le 28 octobre 1999_Hameau de Saint-Nicolas
- UBs : Secteur réservé aux activités sportives et ludiques
- UE : Zone urbaine réservée aux activités économiques
- UEe : Secteur dans lequel des prescriptions particulières ont été établies dans le cadre de l'étude entrée de ville
- UEi : Secteur à vocation principale d'activités soumis au PPRI approuvé le 28 octobre 1999 _Hameau de Saint-Nicolas
- 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
- 1AUp : Secteur pour lequel des prescriptions spécifiques ont été définies pour assurer l'intégration des constructions nouvelles
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation principale d'activités économiques
- 1AUEa : Secteur de la zone à urbaniser à vocation d'activités économiques compris dans l'AVAP
- 2AU : Zone à urbaniser sous réserve dune procédure de modification ou de révision du PLU
- A : Zone agricole à protéger en raison du potentiel agronomique biologique ou économique des terres agricoles
- Ap : Secteur de protection des cônes de vue sur la ville fortifiée
- N : Zone naturelle à protéger en raison de la qualité des sites des milieux naturels et des paysages
- Nc : Secteur où seules les constructions et installations liées au camping sont autorisées
- Nh : Secteur de protection stricte des fortifications
- Np : Secteur englobant les ZNIEFF identifiées sur le territoire communal de Rocroi
- Ns : Secteur de Taillis et Capacité d'Accueil limitées

Liste des emplacements réservés
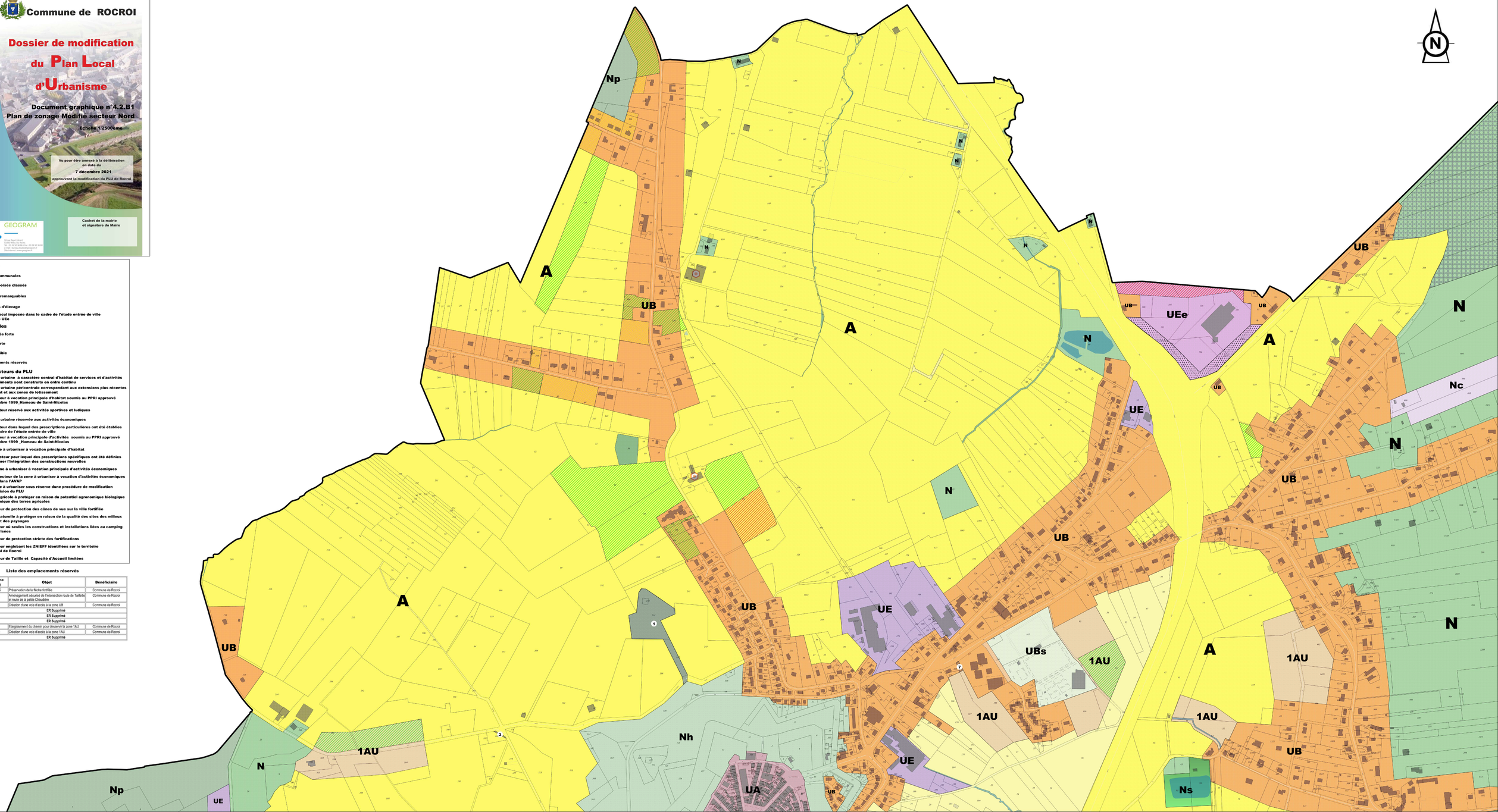
numéro	Surface (m2)	Objet	Bénéficiaire
1	13855	Préservation de la flèche fortifiée	Commune de Rocroi
2	150	Aménagement sécurité de l'intersection route de Taillette et route de la petite Chaudière	Commune de Rocroi
3	465	Création d'une voie d'accès à la zone UB	Commune de Rocroi
4	ER Supprimé		
5	ER Supprimé		
6	ER Supprimé		
7	300	Elargissement du chemin pour dessservir la zone 1AU	Commune de Rocroi
8	1000	Création d'une voie d'accès à la zone 1AU	Commune de Rocroi
9	ER Supprimé